

ARRETE N° 2026 / 58

Délégation de fonctions à Monsieur Marc GALZENATI

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2026/28 du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints de la Ville de Montbard en date du 20 mars 2026,
Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que le Maire délègue une partie de ses fonctions,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Marc GALZENATI, 7^{ème} Adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans les domaines concernant *la vie économique, l'eau et l'assainissement, le centre aquatique Amphitrite.*

Il exercera notamment les attributions suivantes :

- *relations avec les partenaires économiques (chambres consulaires, entreprises, artisanat, commerce,...)*
- *élaboration, animation et coordination de la politique de l'eau et de l'assainissement (tarification, programme pluriannuel d'investissement, relation avec l'Agence de l'Eau, etc.)*
- *suivi et contrôle de la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique Amphitrite*

Article 2 : La présente délégation de fonctions étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

Article 3 : Le versement de l'indemnité de fonction interviendra à compter du 27 mars 2026.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MONTBARD est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Sous-préfet de Montbard, publié et notifié à l'intéressé et ampliation transmise au comptable de la collectivité.

Fait à MONTBARD, le 24 mars 2026

Le Maire,

Laurence PORTE

Notifié le :

A Monsieur Marc GALZENATI